




 Copie Certifiée Conforme
 Le Préfet
 Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Préfecture de l'ISÈRE

Dominique BLAIS
 Commune du **SAPPEY-EN-CHARTREUSE**
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
 approuvé par Arrêté Préfectoral du 01/02/01
 Révision pour les risques de crues des torrents et des rivières torrentielles

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	i' : inondation en pied de versant
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : marécages
B Zones de contraintes faibles	T, t : crues de torrents et des rivières torrentielles
 Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, G1, G2, g1, g2 : glissements de terrain
	P, P : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- - - - - Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

Réalisation : RTM38 Etabli le : Juin 1999 Echelle : 1/5 000
 Edition : ALP'GEORISQUES Modifié le : Juin 2004